

FICHE D'ENGAGEMENT, DE COTISATION ET D'ASSURANCE 2022-2023

de la coopérative scolaire
A retourner avant le 30 septembre 2022

Nom et adresse de l'école: N° de la coop. :	Nom du (de la) directeur(trice)	Jours et horaires de l'école : Récréations : Jour(s) de décharge :
--	---------------------------------	--

**Chaque enseignant se doit de verser sa cotisation de 2,14 € à la coopérative.
Chaque signataire ci-dessous reconnaît avoir lu et s'engage à respecter le règlement intérieur joint.**

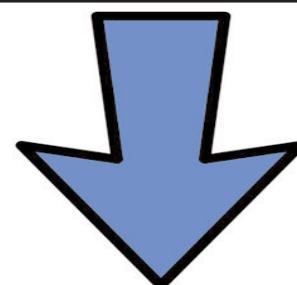
Classe	Niveau de classe	Nom de l'enseignant(e)	Signature de l'enseignant(e)	Nbre d'élèves	E-mail personnel (1)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Feuille à dupliquer si l'école a plus de 10 classes

Nbre d'enseignant(e)s	+	Nbre total d'élèves	=	Nbre total d'adhérents
	+		=	

Attention, le nombre d'élèves déclarés doit correspondre au nombre total d'élèves inscrits car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative scolaire, même si certains n'ont pas versé de «participation financière» en début d'année.

(1) En fournissant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir des informations de l'AD OCCE 33 exclusivement. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux informations vous concernant et que nous détenons en nous adressant un courrier électronique à ad33@occe.coop



A reporter en haut de la page suivante

Nombre total d'adhérents (enfants + adultes)

<u>COTISATION OCCE</u>		<u>ASSURANCE</u>	
<u>(Chèque n°1)</u>		<u>(Chèque n°2)</u>	
	x 2,14 €		x 0,25 €
	=		=
	<input type="text"/>		<input type="text"/>
	+		
Abonnement à la revue nationale OCCE : Animation & Education (Facultatif)	<input type="text" value="9,00 €"/>		
	=		
Montant total de la cotisation OCCE (Chèque n°1 à l'ordre de AD OCCE 33)	<input type="text"/>		
<i>Le montant de la cotisation est à enregistrer en compte 65860008 (cotisation versée à l'OCCE). Le montant de l'abonnement à Animation & Education est à enregistrer en compte 61810008 (Autres charges courantes).</i>		<i>Le montant de la cotisation assurance est à enregistrer en compte 61681008 (Assurance versée).</i>	
		Attention, l'assurance n'est pas une option, c'est obligatoire ! Ce contrat (MAE/MAIF) se substitue à tout autre contrat d'assurance de la coopérative. Toute déclaration de sinistre est à envoyer à l'AD OCCE 33 qui fera suivre à l'assureur. Tout éventuel dépôt de plainte lié à un sinistre concernant la coopérative ne peut être effectué que par l'AD OCCE 33. <u>La totalité de la cotisation «assurance» est reversée à la compagnie d'assurance (MAE/MAIF).</u>	

ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

Je, soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des engagements du mandataire et du règlement intérieur joints en annexe.

Date et signature du mandataire

ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE SUPPLEANT

Je, soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des engagements du mandataire et du règlement intérieur joints en annexe.

Date et signature du mandataire suppléant

DOCUMENT A RETOURNER A L'OCCE AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2022